

# Recensement 2026 : une démarche obligatoire, simple et sécurisée

## recensement 2026

Du 15 janvier au 14 février 2026, la Ville de La Verrière organise le recensement de la population. Obligatoire pour tous, il permet d'adapter les services publics aux besoins réels des habitants. Des agents recenseurs identifiés se rendent au domicile des Verriérois et des solutions d'accompagnement sont proposées.

Le recensement de la population est une opération nationale essentielle pour mieux connaître l'évolution démographique de la commune. À La Verrière, il se déroule du 15 janvier au 14 février 2026.

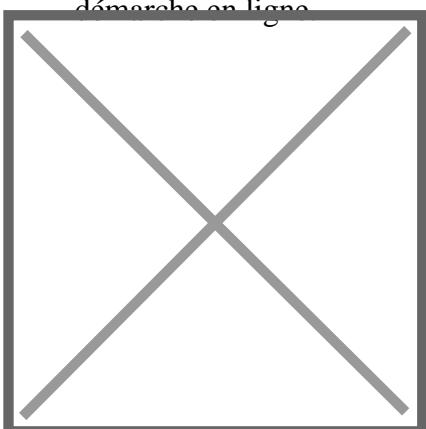
Un agent recenseur mandaté par la Ville peut se présenter à votre domicile. Pour votre sécurité, ces agents sont clairement identifiés : ils portent un badge officiel de la mairie de La Verrière et disposent d'une carte professionnelle.

Les habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres les codes nécessaires pour effectuer le recensement en ligne, une démarche rapide, simple et confidentielle. Les informations collectées sont strictement protégées et utilisées uniquement à des fins statistiques.

Le recensement est obligatoire et constitue un acte citoyen important. Il permet notamment d'ajuster les équipements publics, les services municipaux et les financements attribués à la commune.

### Besoin d'aide

Les habitants qui rencontrent des difficultés peuvent être accompagnés à la mairie ou lors des permanences numériques du CSC, où un appui personnalisé est proposé pour réaliser la démarche en ligne.



### Infos pratiques

Période : du 15 janvier au 14 février 2026

Agents recenseurs : identifiés par un badge officiel de la mairie

Démarche : en ligne grâce aux codes reçus dans les boîtes aux lettres

## Contact

Service Affaires Générales et Juridique

[affaires.generales@mairie-laverriere.fr](mailto:affaires.generales@mairie-laverriere.fr)